M. Henri WALLON

MEMBRE DE L'INSTITUT, SÉNATEUR DU NORD

Il y a quelques mois, le 17 novembre 1905, M. Georges Perrot, de l'Institut, prononçait, dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'éloge du vénérable M. Henri-Alexandre Wallon, sénateur inamovible, né à Valenciennes, le 23 décembre 1812, mort à Paris, dans la nuit du 12 au 13 novembre 1904, âgé de 91 ans (1).

M. Wallon, l'auteur de l'*Esclavage dans l'antiquité*, l'historien de *Jeanne d'Arc* et de *Saint Louis*, est une illustration académique. — Député, sénateur, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, il eut aussi son heure de célébrité politique. — Grand chrétien, apologiste de la religion qu'il défendit dans ses écrits, comme il l'honora par toute sa vie, il occupe un rang distingué dans l'état-major laïque de l'armée catholique de ce siècle et de ce pays. C'est à ce dernier titre que j'estime que nous avons le droit de le revendiquer comme nôtre. Quel que soit le milieu universitaire duquel il est issu, parmi lequel il a grandi, les vérités qu'il a professées, proclamées et défendues, sont celles que nous portons nous-mêmes dans les chaires de nos Facultés. La vie qu'il a vécue, vie de foi, de piété, de charité, d'observance sévère de toutes les lois de l'Eglise, est celle dont nous faisons notre règle par la grâce de Dieu. Nous ne pouvons oublier d'ailleurs que c'est sous son ministère que fut votée la loi relative à la liberté de l'Enseignement supérieur. Et l'hommage que lui doivent à ces titres divers les Universités libres, n'a-t-il pas ainsi sa place naturelle et presque obligatoire en ce lieu ?

M. Georges Perrot, historien, archéologue, ancien Directeur de l'Ecole normale supérieure, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, était, à ce dernier titre, officiellement indiqué pour prononcer l'éloge de l'homme considérable qui l'avait précédé dans cette haute dignité. Mais, d'autre part, protestant, de doctrines et d'opinions très différentes, m'assure-t-on, de celles de M. Wallon, M. Perrot était-il suffisamment préparé par ses habitudes d'esprit à comprendre et reproduire la physionomie du grand chrétien-catholique que nous pleurons ? Il ne le semble pas à le lire ; et on me permettra à cet égard de notables réserves, très conciliables d'ailleurs avec les égards dûs à l'homme que ses services, ses travaux, son âge, rendent dignes de la reconnaissance de plusieurs et du respect de tous.

« Chrétien et libéral » telle est l'étiquette en deux mots sous laquelle M. Wallon nous est présenté par l'auteur de la Notice. Mais, dans le partage de sa faveur, combien le premier est partout sacrifié au second ! Chrétien il l'est de par sa mère, une pieuse et noble femme de qui la religion d'antique devait imprimer son cachet indélébile sur l'âme de son fils et pour la vie entière. Libéral il l'est de par son père, « un agent des messageries, homme d'opinions avancées, un *rouge*, comme on l'appelait à Valenciennes, non sans quelque secret effroi, qui jure contre les postillons ou tonne contre les curés ». Comment ces jurons et ces tonnerres ont-ils été pour le fils des leçons de libéralisme ? Il y a bien de la fantaisie dans le tableau que nous fait M. Perrot de ce foyer fort disparate, où « l'adolescence d'Henri, écrit-il, ne reçut d'autre empreinte que celle des conversations et des exemples de parents tendrement aimés ». Selon lui, le fils prit là « les idées de son père avec les sentiments de sa mère ». Et plus justement il ajoute : « Ces sentiments furent ceux qui pénétrèrent le plus avant dans le fond même et comme dans les moelles de son être moral ».

Il ne faudrait pas toutefois laisser con-

(1) Voir au *Journal Officiel*, 23 nov. 1905.

clure de là que la religion de Wallon ne fut qu'une impression d'enfance. « cet âge où l'âme prend sa forme », et l'œuvre irraisonnée de l'éducation maternelle. La foi fut chez lui le fruit d'une conviction éclairée, approfondie plus qu'aucune autre que je sache, puisée aux premières sources, celles des saintes Écritures et en particulier de l'Evangile dont il fut plus tard le traducteur, le commentateur, le vengeur; apprise à l'école des plus grands maîtres de la doctrine, tels que Bossuet dont nous le verrons s'imposer le labeur de lire, la plume à la main, tous les ouvrages, sans en passer une page.

La Notice dit, et elle dit bien : « Sa foi de chrétien ne connut jamais ni le doute, ni même ces périodes d'attiédissement et de langueur que confessent avoir traversées, à certaines heures de leur vie, beaucoup de croyants fidèles et sincères. Cette foi resta toujours inébranlée. » A cela il faut ajouter que ce fut une foi éprouvée : si elle ne subit pas la défaite, elle a connu l'assaut. Qu'il suffise de rappeler que Wallon n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il fut admis à l'École normale, et qu'il entra dans ce Paris qu'il n'avait jamais vu. Or, c'était au lendemain de la Révolution de juillet, en 1831. Toute l'École d'alors était acquise aux idées de Cousin, de Jouffroy et des hommes du *Globe*. Michelet y trônait en roi dans sa chaire d'histoire. Les camarades de Wallon, ceux qui marchaient à la tête du mouvement intellectuel, s'appelaient Ernest Havet, Emile Saisset, Victor Duruy, Jules Simon, etc. Ce mouvement, Henri Wallon se refusa à le suivre : sa foi d'enfant était désormais une foi virile. Elle tint bon à l'encontre de la philosophie critique et négative. Cette foi inébranlée fut reconnue inébranlable.

Disons, pour être juste, qu'on ne lui en tint pas rancune. Quand, en 1837, Michelet, las de son enseignement à l'École normale, se chercha un suppléant parmi ses anciens élèves, il se souvint de Wallon et le présenta à M. Cousin, comme le plus capable et le plus digne de le remplacer : « H. Wallon « a été reçu le premier à l'agrégation, « écrivait-il au grand maître de l'Université. Il est docteur ès-lettres et licencié « en Droit; sa thèse sur les *Asiles* est certainement une des plus remarquables « qui aient paru depuis longtemps. Son « caractère m'inspire beaucoup de confiance. C'est un jeune homme religieux « et grave : C'est vraiment le *venerandus* « *puer* de Virgile ».

* * *

La carrière politique et parlementaire de Wallon s'ouvrit en 1849. Un des actes les plus remarqués du député de Valenciennes à l'Assemblée Nationale, fut l'opposition qu'il fit à la loi Falloux, en 1850. Demeuré toute sa vie très universitaire, le Professeur reprochait à cette loi transactionnelle tout ce qu'elle enlevait au monopole sacré de son *Alma Mater*. Une harangue de lui en cette occasion « raillait ces grands mots d'ordre public menacé et de salut public, qui, dans l'exposé des motifs et la discussion de la loi, avaient été apportés à la tribune ». Et on s'en étonne. L'orateur avait-il eu le temps d'oublier les sanglantes journées de juin, le socialisme de Louis Blanc, l'athéisme de Proudhon, l'anarchisme de Blanqui, et le communisme des Clubs ? La Notice lui fait un éclatant mérite de cette opposition, comme d'un acte de libéralisme. Et pourtant, n'était-ce pas une loi éminemment libérale que celle-là ?

Il sut plus tard à quoi s'en tenir. Et vingt-cinq ans après, 1875, ce fut, avons-nous dit, sous son ministère, avec son assentiment, sinon avec son concours, que passa la loi de la liberté de l'Enseignement supérieur. Dans cet intervalle, le flot de l'impiété avait monté. Renan, Taine, Havet, etc., avaient semé le vent duquel allaient sortir de nouvelles tempêtes. L'évêque d'Orléans écrivait son *Avertissement aux pères de famille*, et son *Athéisme et le péril social*. M. Wallon avait traversé la Commune, et reconnu l'arbre à ses fruits. Il signa donc la loi qui, cette fois, lui parut être une loi de salut : le libéral et le chrétien s'étaient donné la main.

M. Perrot s'en attriste : « Certains, écrit-il mélancoliquement, regrettèrent que le ministre n'eut pas défendu avec plus d'énergie les droits de l'Etat... Si Wallon s'y résigna, ce fut par déférence pour les chefs de l'épiscopat français, promoteurs de cette loi, c'est parce qu'il ne croyait

pas, en son âme et conscience, porter ainsi atteinte aux intérêts de l'Université. » Ne serait-ce pas plutôt parce que, au-dessus, bien au-dessus des intérêts de l'Université, le ministre de l'Instruction publique considérait et plaçait, à cette heure, les intérêts moraux et religieux de la France ?

Pour tout le monde, M. Wallon, c'est « le Père de la troisième République, » l'homme politique qui, par sa proposition du 30 janvier 1875, adoptée à la majorité d'une seule voix — 353 contre 352 — fit arriver enfin la Constitution républicaine. Sur quoi M. Georges Perrot félicite le vieux père à qui fut donnée la satisfaction « de voir sa fille parvenue à un âge que n'a réussi à atteindre aucune des Constitutions qui se sont succédé en moins d'un siècle. »



M. WALLON, enfant

Elle a vécu, il est vrai; mais n'y aurait-il pas lieu de se demander si elle l'a fait toujours en conformité d'esprit avec son auteur, et si la conduite de la fille a toujours été de nature à donner satisfaction au cœur du père ? Chrétien et libéral, à défaut d'une République à la Garcia Moreno, M. Wallon se fut montré content d'une République à la Washington ou à la Roosevelt. Est-ce celle-là dont ces trente années nous ont fait jouir ?

Ce que M. Wallon en pensait, on put déjà le comprendre quand, vers 1880, sa voix s'éleva, de toute la force de son autorité politique et de toute sa foi religieuse, contre la laïcisation des écoles municipales de Paris. On le connut surtout, dans ses dernières années, à chaque fois que, en sa qualité de doyen d'âge, il eut à présider la séance d'ouverture de la session ordinaire du Sénat. M. Perrot ne pouvait le passer sous silence. Mais cette note de plainte et de reproche, qui vibrait encore dans la voix du vénérable octogénaire, combien je la trouve ici sous l'archet de l'artiste, amollie, atténuée, assourdie, éteinte : « Il saisissait cette occasion, écrit M. Perrot, pour donner à ses collègues des conseils de modération qui, s'ils ne furent pas toujours suivis, étaient toujours écoutés avec une respectueuse déférence ». Et pareillement, à propos de la loi contre les congrégations : « M. Wallon rencontrait bien dans le Parlement des dispositions qui l'alarmaient et l'affligeaient. Elles lui *paraissaient menacer* (!) la liberté religieuse, compromettre l'Université sous couleur de la servir. Il les combattit, sans se laisser décourager par des échecs répétés ».

Voilà tout, et c'est trop peu. Du vénérable protestataire qui, de sa poitrine défaillante, exhala jusqu'à la fin des cris de douleur indignée, il ne reste plus ici qu'une manière de Nestor, dolent, attardé, verbeux. Ce n'était pas cela ; et bien plutôt ce père plaintif, puisque père il y a, je me le représente comme le vieux Lusignan du poète, qui, après soixante ans de combats pour la gloire de son Dieu, se refuse à reconnaître une fille dans Zaïre apostate, et qui pousse vers le Ciel le cri déchirant que l'on sait : « Et quand je la retrouve, elle est ton ennemie ! »

Les derniers écrits de Wallon, en disent, à cet égard, encore plus que ses paroles. Un de ces derniers fut son *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, avec le Journal de ses actes, etc.* Or, dans cet image de la Terreur dont il évoquait le

sanglant fantôme, il y avait plus qu'un souvenir du passé, il y avait un avertissement pour l'avenir : On pourrait revoir ces temps là, prenons garde !... M. Georges Perrot ne s'y trompe pas cette fois ; et je suis entièrement avec lui quand il dit : « Après les épreuves de la guerre et de la Commune, dont les crimes avaient dans la presse leurs apologistes attitrés, notre confrère sentit très vivement la nécessité d'éclairer l'opinion, et de la convaincre des vices et des dangers de la violence érigée en méthode d'action et de gouvernement. C'est de cette patriotique pensée que sont nés tous les ouvrages qu'il publia, de 1880 à 1900, ses histoires du Tribunal révolutionnaire de Paris, de la Révolution du 31 mai, et des représentants du peuple en mission. » Elles traduisent, en six volumes, cette inscription de Fonseca que lisent les habitants de la campagne napolitaine qui descend de Torre-del-Greco au pied du Vésuve, toute ravagée et encore menacée par le volcan : *Cavete, posteri, vestra res agitur.*

* * *

Nous voici donc à ses livres. L'inspiration en est toute chrétienne, comme l'exécution, comme les conclusions. En sont-ils amoindris dans leur autorité, leur crédibilité ? Telle est la question qui se pose.

Le premier en date est l'*Histoire de l'Esclavage dans l'antiquité*, 1847. « Libéral et chrétien, écrit justement M. Perrot, Wallon considérait l'esclavage comme un crime de lèse-humanité. Ce qui, dans un pareil sujet, devait particulièrement tenter une intelligence toute pénétrée de foi, c'était l'espérance qu'elle pouvait concevoir de trouver là matière à rendre hommage au christianisme et à en célébrer les bienfaits. » Mais pour cela, en est-il moins l'historien loyal et sincère, scrupuleusement fidèle, que couronna, de ce chef, l'Académie française ? Plus tard, elle couronnera de même un autre ouvrage d'un plus grand vol, qui lui fait suite chronologiquement : *L'abolition de l'esclavage*, par Augustin Cochin. Il me plaît que ces deux plaidoyers pour l'émancipation de l'esclave soient signés du nom de deux insignes champions de l'Evangile, dans ce siècle.

Jeanne d'Arc est postérieure, 1860. La publication de l'ouvrage coïncidait avec celle de Jules Quicherat sur le procès de Rouen. Très documenté, très solide, œuvre d'un érudit doublé d'un patriote, il fut accueilli par le grand public comme il l'avait été par l'Académie française qui lui décerna le prix Gobert. M. Georges Perrot, qui l'aime peu, en donne une raison qui paraîtra singulière : « La Jeanne de Wallon était déjà un livre d'histoire ; mais c'était encore un acte de foi... S'il avait choisi ce sujet, ce n'était pas seulement parce que Jeanne « émue de la grande pitié qui était au royaume de France », a donné sa vie pour son pays, c'était surtout parce que, dans l'héroïne du patriotisme, il voyait une Sainte, une Sainte dont il aurait voulu, par par son témoignage, hâter la canonisation : suprême honneur qui lui semblait dû par l'Eglise à la victime que la lâcheté d'un évêque avait livrée au bourreau. » Finalement, M. Perrot se range en conséquence du côté de « certains critiques qui regrettent, écrit-il, d'y trouver plutôt les allures de l'hagiographie que le ton de l'histoire. »

Mais l'hagiographie est de l'histoire ; elle l'est surtout quand c'est d'un personnage historique qu'elle traite. Et comment, en Jeanne d'Arc, l'héroïne se peut-elle séparer de la Sainte qui l'a faite : « Fille de Dieu, va, va, va !... » Autre chose : M. Perrot trouve que Henri Wallon a été bien osé de se décider à écrire une Jeanne d'Arc, en présence et en concurrence avec l'admirable récit de son maître Michelet ? La raison la voici : c'est qu'après le récit de Michelet, un poème, il restait encore à faire autre chose, l'histoire : M. Wallon l'a faite.

Ah ! que M. Guizot, un maître lui aussi, lui qui appela Wallon à la suppléance de sa chaire d'histoire à la Sorbonne, lui protestant pourtant, jugeait de Jeanne avec une autre élévation d'âme ! Combien sévère il était pour ceux qui faisaient de la libératrice de la France autre chose qu'une inspirée, une sainte ! « Je viens de lire la *Jeanne d'Arc* de M. Henri Martin, écrit-il le 24 février 1857 : quelle honte ! Point de foi et point de raison. Pauvre Jeanne ! Outragée par Voltaire, déifiée

par Henri Martin ; tour à tour fille de joie et second Messie : Quelle destinée pour cette naïve, sublime et inspirée jeune fille ! » Ce n'est pas lui, M. Guizot, qui en eût voulu à son ancien suppléant, d'avoir contribué, par son haut témoignage, à la canonisation de Jeanne, lui qui écrivait, 12 mai 1869 : « J'admire la verve intarissable de M. l'évêque d'Orléans. Les beaux sujets ne s'épuisent jamais pour lui. Je souhaite sincèrement qu'il réussisse dans la canonisation de Jeanne d'Arc. Elle y a plein droit, et il est digne d'être son patron. »



1812 - 1904 *Dans son cabinet de travail.*

Le *Saint Louis* de Wallon n'obtient, dans la Notice, qu'une courte mention, celle-ci : « Le *Saint Louis* n'est pas placé haut, malgré les mérites sérieux qu'on lui reconnaît ». Quel est son tort ? toujours le même : « Notre confrère admire trop la foi profonde et la piété du Saint, pour apprécier les actes du Roi avec une pleine liberté d'esprit. Dans le panégyrique, il va plus loin que Joinville lui-même. » Mais si M. Perrot se défie, dans l'histoire, de la prévention de l'amour, n'y a-t-il pas lieu de se défier tout autant de la prévention de la haine ? Et faudra-t-il donc désormais que, pour être bien jugés, nos grands hommes ne le soient que par des plumes ennemies ?

Ainsi, en résumé : dans Jeanne d'Arc la sainte qui fait tort à l'héroïne ; dans saint Louis le saint qui fait tort au roi ; et chez M. Wallon le chrétien qui fait tort à l'historien. C'est un parti-pris. Passons.

∴

A côté de l'œuvre proprement historique de Wallon, s'en place une autre que l'on

peut et doit appeler son œuvre apologétique. Elle est considérable. Dès 1854, M. Wallon publiait *La Sainte Bible, résumée dans son histoire et son enseignement*. En 1863, il publia *Les Saints Evangiles traduits par Bossuet*, laborieuse compilation de l'œuvre de Bossuet tout entière. Entre les deux, dans l'année 1858, se place son principal et important écrit: *De la croyance à l'Evangile*. Je tiens cet ouvrage comme une démonstration évangélique de tout premier ordre. La méthode en est singulièrement puissante autant qu'originale. L'auteur prend pour point de départ deux écrits desquels l'authenticité demeure incontestée autant qu'incontestable : les *Actes des apôtres* signés de Saint Luc, et les *Epîtres de Saint Paul* qui y vit dans chaque ligne. M. Wallon y retrouve, y fait voir en substance toute la doctrine et toute la vie de Jésus, telle qu'elle se déploie harmoniquement et identiquement dans les quatre Evangiles, avec lesquels Actes et Epîtres forment un tout un et indivisible. Après quoi, de l'authenticité incontestée des premiers de ces livres, il conclut à bon droit et péremptoirement à l'authenticité incontestable des seconds. Je ne puis m'étendre sur cette apologétique très forte; ce serait une autre étude. Mais je la déclare irréfutable; et je me souviens avec reconnaissance combien autrefois mon esprit de jeune prêtre s'en trouva éclairé, saisi et affermi.

De cette solide reconstruction des fondements de la foi, non plus que des publications scripturaires qui la préparent ou la complètent, la Notice académique se déclare absolument insouciante. Elle n'en parle que pour s'excuser de n'en pas parler : « Devant ces *livres d'édification*, dit-elle en bloc, nous nous inclinons respectueusement, sans prétendre ni critiquer, ni juger ». Cette édification fut dans la vie de Wallon une consolation. M. Perrot le sent et le dit : c'est bien, mais c'est tout : « Ces livres d'édification, écrit-il, nous aident à comprendre quelles ont été, chez notre confrère, les sources de la vie morale : dans quelles pensées et quelles espérances il a trouvé le secret de supporter, sans jamais fléchir sous le poids, les épreuves qui ne sont pas épargnées à ceux mêmes que le monde proclama les plus heureux ». Mais, bonnes pour M. Wallon, ces « sources de vie morale », ne le sont-elles pas pour tous ? Et M. Perrot en a-t-il découvert qui soient plus bienfaisantes et plus guérissantes que celles-là ?

Un dernier mot sur un petit ouvrage polémique de Wallon, mentionné dans la Notice. Il y est dit : « Contristé par le succès qu'obtenait l'édition populaire de la *Vie de Jésus*, M. Wallon crut, en 1864, devoir prendre la plume pour réfuter les assertions de son illustre confrère, Ernest Renan ». Il l'avait fait précéder, 1863, d'une *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après la concordance des quatre évangélistes*. Après avoir ainsi reconnu le terrain et affermi ses positions, sa *Vie de Jésus et son nouvel historien*, fut une prise de corps personnelle avec le Protée aux mille formes. Ce qu'en admire la Notice, ce ne sont pas les coups qu'il porte, c'est qu'il n'en porte pas de bien rudes : « Il n'y a pas une seule violence dans cet écrit, pas une insinuation blessante, mais une discussion courtoise de part et d'autre, etc. » Dans ce duel M. Perrot est visiblement un des témoins de Renan : Son ami, croit-il, n'a pas été grièvement atteint, et il déclare en savoir gré à son adversaire. Mais est-ce à dire pour cela que le livre de Wallon n'est que le *telum imbelle sine ictu* du vieux Priam vaincu d'avance ? De cette arme et de ses coups qu'on juge, par exemple, par cette apostrophe finale à l'adresse du « cher confrère » : C'est la conclusion du livre :

« ..... Ne croyez pas, Monsieur, — il s'adresse à Renan, — ne croyez pas, vous donner avantage vis à vis du public, en faisant de l'apostasie la condition d'une histoire sincère ; et surtout n'annoncez pas un cinquième Evangile ! Un Evangile qui parlerait de la naissance de Jésus-Christ pour supprimer sa divine génération et profaner la virginité de sa mère ; qui exposerait ses miracles pour y montrer l'œuvre d'un charlatan ; ses prédictions pour affirmer qu'elles ont été convaincues de mensonge... ; qui décrirait enfin l'agonie de Jésus pour y chercher un doute sur sa mission, et sa mort pour nier sa résurrection : ce cinquième évangile n'aurait qu'un nom dans toutes les communions chrétiennes : *l'Evangile selon Judas !* »

C'est assez. Je me fusse estimé honoré et heureux de me rencontrer ici plus complètement et plus souvent avec l'homme considérable qu'est M. Georges Perrot. Mais, à mon regret, lequel est celui de plusieurs, son âme s'est montrée, dans ces pages, trop insuffisamment harmonique à celle de Henri Wallon : il lui manque une corde. La note dominante de cette noble vie y est assourdie, faussée. Le grand côté de cette figure y est méconnu, effacé. Le peintre met constamment l'ombre là où il faut la lumière et *vice versa* : c'est un portrait manqué. La Notice, écrite d'un esprit prévenu, et tout contraire à celui de son héros, en demeure atone, incomplète, fuyante, gênée ou trop habile. Elle en appelle une autre. Et celle-là sera belle qui, écrite en toute liberté d'esprit et sympathie de cœur, retracera cette longue carrière de quatre-vingt-dix ans, éclairée d'un bout à l'autre de la lumière de la science et de la foi, consacrée tout entière au service fidèle de la vérité pleine et du devoir quand même, parcourue sans dévier d'une ligne, à travers nos révolutions, nos ténèbres, nos ruines : constamment orientée vers le but suprême, le point fixe de l'horizon où le vieillard voyait blanchir le jour de l'éternité (1).

L. B.

A l'Institut Catholique de Paris

Reproduction interdite par la Loi n° 57.298 du 11